



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Participation au MIPIM - Marché Interprofessionnel des Professionnels de l'Immobilier du 13 au 16 mars 2007 - participation financière - convention de financement**

Par délibération du 16 décembre 2004, le Conseil de Communauté a décidé son adhésion à l'association du Réseau Métropolitain Rhin Rhône.

Le projet déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon, Le Creusot Montceau ainsi que l'association Trinationale de Bâle a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui il appartient à tous ces acteurs d'engager les actions qui permettent de donner corps à cet espace en devenir.

Il convient de rappeler que le fil rouge qui anime le projet commun entre ces collectivités est constitué par la mise en service du TGV Rhin Rhône en 2011 à partir duquel nous ambitionnons d'accroître et de favoriser l'attractivité de notre territoire, aussi bien vis à vis des emplois et fonctions urbaines supérieures que des entreprises.

L'espace métropolitain est en devenir et ne bénéficie pas pour l'instant d'une identification et d'une notoriété au delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est la raison qui a conduit les représentants des 7 agglomérations qui forment la Métropole Rhin Rhône : Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Chalon, Le Creusot Montceau et Dijon à engager une action de notoriété complémentaire à l'action du réseau, destinée à valoriser leurs différentes offres immobilières et foncières.

C'est à ce titre que le réseau métropolitain a décidé sa présence au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui s'est déroulé à Cannes du 13 au 16 mars 2007 et a rassemblé des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 56 m<sup>2</sup>.

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération soit portée, comme pour 2006, par la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace et fasse l'objet d'une convention avec les différents partenaires.

Le coût de cette présence est plafonné à 40 000 € maximum par territoire participant.

**LE CONSEIL**  
**Après en avoir délibéré**  
**DECIDE**

- **d'approuver** la participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise au MIPIM 2007 avec une participation financière plafonnée à 40 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de financement de cette participation avec la Communauté de l'Agglomération Mulhouse Sud Alsace ;
- **de dire** que les crédits nécessaires à cette opération seront pris sur le budget en cours.

Pour extrait conforme,  
Le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 3 JUL. 2007

Publié le - 2 JUL. 2007  
Déposé en Préfecture le



- 3 JUL. 2007 **PROJET****CONVENTION DE FINANCEMENT  
de la participation****au « Marché International des Professionnels de l'Immobilier »  
du 13 au 16 mars 2007 à CANNES**

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace dont le siège est à Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, BP 90019, 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Monsieur Jo SPIEGEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 21 décembre 2006,

et

La Communauté d'agglomération Dijonnaise dont le siège est à à Dijon, 40, avenue du Drapeau, représentée par son Président Monsieur François Rebsamen, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'agglomération du

Exposent ce qui suit :

**PREAMBULE**

Le conseil d'administration de l'association du réseau métropolitain Rhin Rhône, réuni le 7 juillet 2006 et le 10 novembre 2006, a décidé de reconduire la présence de la Métropole Rhin Rhône au salon MIPIM 2007 en y organisant un stand. Les territoires et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon et Le Creusot-Montceau seront présentes.

Le projet de Métropole Rhin-Rhône, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon, Le Creusot-Montceau ainsi que l'association Trinationale de Bâle, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et ne bénéficie pas pour l'instant d'une identification et d'une notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus d'engager des actions permettant de corriger cette perception dans la durée.

C'est à ce titre que le réseau métropolitain a décidé de participer au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui se déroule à Cannes en mars de chaque année et rassemble les grandes collectivités ou les métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 56 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, et de manière à tirer les enseignements d'une présence en 2006, il a été décidé de construire l'identité de la métropole Rhin Rhône en l'appuyant tout particulièrement sur la notoriété des territoires et villes qui la constituent.

D'un commun accord, les collectivités participantes conviennent de confier à la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), l'organisation de l'ensemble de l'opération pour le compte des 7 territoires collectivement présents au MIPIM selon les modalités définies dans la présente convention.

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour but de définir les conditions de financement de la participation des 7 territoires au salon MIPIM qui se tiendra à CANNES du 13 au 16 mars 2007. La CAMSA est chargée de la location d'un stand de 56m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'espace d'exposition et de l'organisation matérielle des événements communs sur place pour le compte des 7 territoires.

6 conventions bilatérales seront signées par le Président de la CAMSA avec le représentant mandaté par les territoires de Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon et Le Creusot-Montceau.

### **Article 2 - Conditions financières, acompte et modalités de règlement**

Chaque collectivité prend en charge les démarches et expose directement les frais de déplacement et d'hébergement liés à sa propre représentation.

La CAMSA supportera, pour le compte de l'ensemble des participants les charges liées à la location, la réalisation de l'espace d'exposition et d'organisation matérielle des événements communs sur place.

Les frais communs supportés par la CAMSA feront l'objet d'une répartition entre les 7 partenaires. Le coût maximum par territoire, fixé par le conseil d'administration du réseau métropolitain Rhin Rhône, est de 40 000 €.

### **Article 3 - Nature et justification des dépenses**

La CAMSA adressera à l'issue de la tenue du salon un titre de recettes à la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, avec à l'appui le décompte et les copies des factures acquittées.

Le signataire s'engage à mandater le solde de sa quote-part dans les 30 jours à compter de la réception des pièces justificatives, sur le compte n° 30001/00581/C6840000000/16.

### **Article 4 - Durée**

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise à la CAMSA.

Fait à Mulhouse, en 2 exemplaires originaux.

Le

le Président de la Communauté  
d'Agglomération  
Mulhouse Sud Alsace

Le Président de la Communauté de  
l'Agglomération Dijonnaise

Jo SPIEGEL

François REBSAMEN